

Plan d'accessibilité d'Élections Canada



elections.ca



Table des matières

Renseignements généraux.....	3
Rétroaction	4
L'accessibilité à Élections Canada.....	6
Consultations	8
Obstacles à l'accessibilité.....	9
Contraintes législatives.....	11
Nos engagements en matière d'accessibilité.....	13
Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité et offrir des produits et des services accessibles	13
L'emploi	14
L'environnement bâti.....	16
Les technologies de l'information et des communications	17
Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications	19
L'acquisition de biens, de services et d'installations.....	22
La conception et la prestation de programmes et de services.....	24
Inscription des électeurs	24
Outils et services de vote.....	26
Services aux entités politiques	28
Éducation civique.....	29
Mobilisation des intervenants	32
Conduite des élections dans les circonscriptions	34
Le transport.....	36
Production de rapports.....	39
Glossaire	40

Renseignements généraux

Vous pouvez obtenir un exemplaire du Plan d'accessibilité d'Élections Canada dans un autre format ainsi qu'une description du processus de rétroaction. Le Plan est notamment offert en format papier, en braille et en format audio. Vous pouvez également nous faire part de vos commentaires sur nos services.

Juan Melara-Pineda, gestionnaire, Accessibilité et Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)

Adresse postale

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Courriel

accessibilite-accessibility@elections.ca

Vous pouvez utiliser notre formulaire [Contactez-nous](#) pour signaler un incident ou nous transmettre une question, une plainte, une demande d'assistance ou une suggestion.

Téléphone

Sans frais au Canada et aux États-Unis : [1-800-463-6868](tel:1-800-463-6868)

Sans frais au Mexique : [001-800-514-6868](tel:001-800-514-6868)

De partout dans le monde : [1-613-993-2975](tel:1-613-993-2975)

Pour les personnes sourdes ou malentendantes : ATS [1-800-361-8935](tel:1-800-361-8935), sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur

Appel local : [1-613-954-8584](tel:1-613-954-8584)

Sans frais au Canada et aux États-Unis : [1-888-524-1444](tel:1-888-524-1444)

Rétroaction

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur :

- les obstacles qui se présentent lors d'interactions avec Élections Canada;
- la manière dont nous mettons en œuvre le Plan d'accessibilité;

ou sur :

- la façon dont nous pouvons éliminer les obstacles relevés;
- le Plan d'accessibilité en général;
- le processus de rétroaction.

Voici comment faire :

1. Écrivez à notre **gestionnaire, Accessibilité et Analyse comparative entre les sexes Plus** (voir l'adresse courriel ci-dessous).
2. Utilisez le formulaire en ligne [Contactez-nous](#) d'Élections Canada (après avoir cliqué sur lien qui représente le mieux qui vous êtes, sélectionnez « Envoyer les commentaires sur l'accessibilité » dans le menu déroulant *Pourquoi contactez-vous Élections Canada?*).
3. Par téléphone, par télécopieur ou par la poste en vous servant des coordonnées ci-dessous.

Vous pouvez procéder de façon anonyme. Nous accuserons réception de votre rétroaction en utilisant le même moyen de communication que vous avez utilisé pour communiquer avec nous. Toutefois, si vous procédez de façon anonyme, nous ne pourrons pas accuser réception. Si vous utilisez le formulaire en ligne Contactez-nous, nous vous répondrons au moyen des coordonnées que vous aurez fournies.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire du Plan d'accessibilité et la description du processus de rétroaction en format papier, gros caractères, braille, audio ou dans un format électronique compatible avec les technologies d'adaptation pour les personnes handicapées. Nous vous fournirons le document voulu dans le format demandé le plus rapidement possible. Veuillez compter un délai allant jusqu'à 45 jours pour les formats audio et braille, et jusqu'à 15 jours pour les formats papier, électronique et gros caractères.

Formulaire en ligne

[Contactez-nous](#)

Courriel

Gestionnaire, Bureau de l'Accessibilité et de l'Analyse comparative entre les sexes
Plus

accessibilite-accessibility@elections.ca

Téléphone

Sans frais au Canada et aux États-Unis : [1-800-463-6868](tel:1-800-463-6868)

Sans frais au Mexique : [001-800-514-6868](tel:001-800-514-6868)

De partout dans le monde : [1-613-993-2975](tel:1-613-993-2975)

Télécopieur

Local : [1-613-954-8584](tel:1-613-954-8584)

Sans frais au Canada et aux États-Unis : [1-888-524-1444](tel:1-888-524-1444)

Adresse postale

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléimprimeur (ATS)

Pour les personnes sourdes ou malentendantes, sans frais au Canada et aux États-Unis : [1-800-361-8935](tel:1-800-361-8935)

Service de relais vidéo (SRV)

Élections Canada accepte les appels en relais vidéo (SRV). Pour en savoir plus, consultez [SRV Canada](#).

Un agent du Centre de renseignements traite la rétroaction reçue, puis la transmet à un gestionnaire. L'agent peut également communiquer avec l'équipe responsable d'Élections Canada pour qu'elle prenne le relais. Le Bureau de l'accessibilité est aussi informé de toute rétroaction reçue afin d'en assurer le suivi et de l'inclure dans notre rapport d'étape annuel.

L'accessibilité à Élections Canada

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), entrée en vigueur le 19 juillet 2019, les organismes fédéraux doivent prendre des mesures pour reconnaître et éliminer les obstacles à l'accessibilité ainsi que prévenir les nouveaux obstacles. L'objectif de cette loi est de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. La LCA définit sept domaines prioritaires dans lesquels les organismes doivent assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées :

- l'emploi;
- l'environnement bâti (immeubles et espaces publics);
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport.

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement du Canada. Son mandat consiste à conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux, et à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada* (LEC). Nous veillons à ce que tous les Canadiens ayant qualité d'électeur puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats. Nous nous sommes engagés à rendre nos services accessibles à tous les citoyens canadiens en situation de handicap, y compris les membres de notre personnel.

Nous sommes également déterminés à assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées à toutes les étapes du processus électoral. Nous y parviendrons en éliminant les obstacles d'ici 2040, comme l'exige la LCA. Nous avons donc le plaisir de présenter dans ce plan les mesures que nous prendrons pour favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées.

Quelque 500 employés permanents travaillent à Élections Canada, pour la plupart dans la région de la capitale nationale, suivant un modèle de travail hybride et flexible. Lors d'une élection générale ou d'un référendum, les directeurs du scrutin recrutent plus de 235 000 travailleurs électoraux d'un bout à l'autre du pays. Un directeur du scrutin est nommé pour conduire l'élection dans chaque circonscription¹. La LEC fait une distinction entre le rôle et les pouvoirs d'Élections Canada et ceux des directeurs du scrutin. Ces derniers ne font pas partie du personnel d'Élections Canada ni de la

¹ Le Canada compte actuellement 343 circonscriptions (à compter de 2024).

fonction publique. Conformément à la LEC, les directeurs du scrutin sont chargés de trouver et de louer des locaux pour leurs bureaux et les bureaux de vote de même que d'embaucher et de former le personnel de bureau et les préposés au scrutin. Bien qu'Élections Canada assure une surveillance générale et puisse établir des politiques, il ne contrôle pas tous les volets d'une élection. La LEC peut limiter la capacité de l'organisme de s'attaquer à certains obstacles ou de les éliminer.

Les engagements énoncés dans cette première version du Plan d'accessibilité s'articulent autour de quatre thèmes :

- bien informer le personnel sur l'accessibilité;
- offrir des services et des processus inclusifs et accessibles aux employés handicapés;
- veiller à ce que les nouveaux produits et services soient accessibles et conviviaux;
- améliorer l'accessibilité des programmes et des services offerts aux Canadiens.

Consultations

Fondé sur le principe « rien sans nous », le Plan d'accessibilité est le fruit de consultations auprès du [Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées](#) (CCPH). Le CCPH est le principal organe consultatif d'Élections Canada sur les questions d'accessibilité depuis 2014. En mars et septembre 2022, nous avons tenu des réunions virtuelles avec le CCPH pour discuter du plan. Nous cherchions principalement à confirmer les obstacles traités dans le plan et les stratégies à adopter pour les éliminer dans chacun des domaines prioritaires définis dans la LCA. En plus de consulter le CCPH sur la portée du plan, nous avons mené plusieurs consultations approfondies sur les initiatives et les projets inscrits au plan, notamment les suivants :

- projet sur les technologies utilisées pour aider les personnes aveugles ou partiellement voyantes à voter;
- programme d'éducation civique;
- initiatives Futur du travail et Transformation du milieu de travail;
- recrutement des directeurs du scrutin;
- services de vote et d'inscription.

Nous avons également formé un groupe d'utilisateurs pour conseiller l'organisme sur les besoins des électeurs aveugles ou partiellement voyants en matière de technologie de vote. Nous continuerons de consulter le CCPH et d'autres intervenants pendant la mise en œuvre du plan et la préparation des rapports d'étape.

Outre le CCPH, nous avons consulté des représentants d'employés appartenant à divers groupes en quête d'équité, dont les personnes handicapées. Les principaux groupes décisionnels qui ont participé à l'élaboration du Plan d'accessibilité comprenaient des représentants de personnes handicapées. De plus, dans le cadre de l'initiative sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, nous avons tenu une série de conférences au cours desquelles diverses personnes handicapées ont fait part de leur expérience et de leur expertise dans la création d'une culture inclusive. Ces séances ont permis de recueillir des renseignements importants sur le capacitisme, les microagressions, les mesures d'adaptation et l'intersectionnalité. Ces renseignements ont orienté ce plan.

Pour déterminer les obstacles, nous avons interrogé le personnel de l'organisme. Pour ce faire, nous avons utilisé des outils d'évaluation du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique. Nous avons également examiné les plaintes et les commentaires formulés par le public ainsi que certains de nos [rapports et études postélectorales](#) portant sur l'expérience de vote des personnes handicapées. De plus, nous avons étudié les rapports de Statistique Canada issus de l'[Enquête canadienne sur l'incapacité](#) afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les fonctionnaires fédéraux et les membres du public.

Pour veiller à ce que le Plan d'accessibilité tienne compte du point de vue du personnel en région qui conduit les élections, nous avons convoqué un groupe d'administrateurs électoraux (directeurs du scrutin et agents de liaison locaux) de partout au pays afin de connaître les obstacles qui se présentent à l'échelle locale. Le groupe était composé de trois administrateurs électoraux du Québec, de deux administrateurs de l'Alberta ainsi que d'un administrateur de chacune des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Ces personnes avaient soit un handicap, soit un intérêt pour les questions touchant l'accessibilité, soit une expérience en la matière. Les administrateurs électoraux ont donné leur avis sur l'accessibilité en se fondant sur leur expérience de la conduite d'élections dans leur région, dans divers cadres géographiques (urbains et ruraux) et dans divers contextes linguistiques et culturels.

Élections Canada continuera de consulter les membres du CCPH, ses employés et d'autres intervenants pour s'assurer que le Plan d'accessibilité évolue en fonction des besoins en matière d'accessibilité. Ce plan indique également comment nous aurons recours plus systématiquement aux essais par les utilisateurs afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux et d'ainsi améliorer l'accessibilité.

Obstacles à l'accessibilité

Formation et sensibilisation – Les membres du personnel prennent davantage conscience des obstacles à l'accessibilité grâce aux initiatives du gouvernement du Canada et d'Élections Canada touchant l'accessibilité, l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion. Aussi constatent-ils un manque de formation et de connaissances pour rendre les services et les programmes plus accessibles. Deux éléments essentiels du plan consisteront donc à améliorer les connaissances des employés sur l'accessibilité et à créer des outils pour les aider à considérer l'accessibilité comme une valeur intrinsèque de l'organisme.

Applications non accessibles et anciens systèmes – Au fil des ans, Élections Canada a mis au point un grand nombre de systèmes informatiques, de bases de données et d'applications qui ne sont pas entièrement accessibles et qui seront bientôt obsolètes. L'accessibilité de nos produits et services numériques offerts au public est une priorité absolue. Toutefois, il reste du travail à faire pour nous assurer que tous les nouveaux systèmes et biens numériques, qu'ils soient destinés au public ou à notre personnel, respectent les normes d'accessibilité. À ce titre, bon nombre de nos projets relatifs à l'accessibilité s'inscriront dans notre stratégie de transformation numérique. Selon cette stratégie, tous les nouveaux outils et services numériques devront être accessibles.

Emploi – À l'heure actuelle, à l'administration centrale d'Élections Canada, 4,2 % des employés, soit 39 personnes, s'identifient comme une personne handicapée. Ce nombre comprend les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée de trois mois ou plus. Les employés en congé sans solde, les employés occasionnels, les étudiants, les employés en détachement à

Élections Canada de même que les ressources contractuelles sont exclus de ce calcul. Selon l'estimation de la disponibilité de l'effectif au sein de la fonction publique, fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor, Élections Canada devrait embaucher 47 personnes handicapées pour combler l'écart de représentation. Aussi, afin de combler ou de dépasser les écarts de représentation au sein de son effectif, l'organisme devra s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées tout au long de leur parcours d'emploi, qu'il s'agisse de leur recrutement, de leur embauche, de leur perfectionnement professionnel, de leurs demandes de mesures d'adaptation ou du processus de déclaration volontaire.

Environnement bâti – Parmi les trois lieux de travail d'Élections Canada, deux sont considérés comme accessibles, et peuvent faire l'objet de vérifications et d'améliorations. Cependant, le fait que le propriétaire et le locataire de ces lieux n'ont pas les mêmes responsabilités représente un obstacle majeur. L'organisme ne peut apporter de modifications à l'environnement physique qu'à l'intérieur des locaux qu'il loue, ce qui exclut le stationnement, les ascenseurs et d'autres aires communes. De plus, le Centre de distribution d'Élections Canada, situé au 440, chemin Coventry, présente des obstacles physiques importants, notamment l'absence d'ascenseurs, des escaliers étroits, peu ou pas de lumière naturelle, des problèmes de nivellement et de ventilation, l'absence de toilettes accessibles et de l'équipement non accessible. L'immeuble ayant été construit en 1968, c'est un entrepôt typique de cette époque. En conséquence, l'organisme pourrait devoir trouver un autre emplacement.

Lieux de vote – Au déclenchement d'une élection, les directeurs du scrutin doivent trouver et louer des lieux de vote accessibles aux électeurs handicapés, comme l'exige la LEC. Ils suivent une liste de 39 critères d'accessibilité, dont 15 sont obligatoires, pour évaluer l'opportunité d'éventuels lieux de vote. Les lieux de vote doivent être confirmés rapidement, de sorte qu'Élections Canada puisse imprimer les cartes d'information de l'électeur et les envoyer par la poste aux électeurs. À certains endroits, le nombre de lieux de vote accessibles peut être limité. Les directeurs du scrutin sont donc parfois contraints de louer des espaces qui ne répondent pas aux critères d'accessibilité obligatoires. Dans ces cas, ils doivent obtenir une autorisation du directeur général des élections avant de signer un bail. Les directeurs du scrutin qui ne peuvent pas louer des lieux de vote respectant tous les critères d'accessibilité obligatoires doivent déterminer s'ils peuvent atténuer les problèmes d'accessibilité, par exemple en assurant la présence d'un employé à la porte en l'absence d'un ouvre-porte automatique. La LEC permet aux électeurs handicapés de voter à un autre lieu de vote plus accessible. Pour ce faire, ils doivent obtenir un « certificat de transfert », mais cette mesure peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées qui seraient obligées de se déplacer plus loin pour aller voter.

Campagnes électorales – Pendant les élections fédérales, les personnes handicapées disent se heurter souvent à des obstacles pour obtenir de l'information des candidats et des partis politiques. Élections Canada informe les participants politiques sur la façon de rendre leurs communications et leurs activités accessibles. Bien que l'organisme ait également présenté des recommandations au Parlement qui ont donné lieu à l'adoption d'un régime de dépenses en matière d'accessibilité pour les candidats et les partis,

l'adoption de pratiques exemplaires et de normes en la matière incombe aux participants politiques. Élections Canada continuera de communiquer avec les participants politiques pour promouvoir l'accessibilité dans l'ensemble du processus électoral.

Processus de vote – Éliminer les obstacles qui empêchent la participation pleine et égale des personnes handicapées au processus de vote est l'une des principales priorités de l'organisme. La vérification autonome du bulletin de vote rempli constitue à l'heure actuelle un obstacle pour les personnes aveugles ou partiellement voyantes. D'autres défis se posent au moment du vote : obtenir de l'aide pour remplir un bulletin de vote, prouver son identité, voter par bulletin spécial de même que les lieux de vote non accessibles. Bien qu'Élections Canada ait réalisé de grands progrès pour améliorer l'accessibilité du vote, il n'a pas toujours la latitude nécessaire pour bien répondre aux besoins des personnes handicapées. La LEC indique, par exemple, comment utiliser les bulletins de vote papier et les procédures du vote par bulletin spécial, mais ces prescriptions sont le reflet d'intérêts divergents. Par conséquent, il arrive qu'elles créent des obstacles aux électeurs handicapés ou qu'elles entravent le recours à des mesures d'adaptation.

Contraintes législatives

Élections Canada a analysé la LEC pour cerner les obstacles à l'accessibilité qui en découle. Il faut rappeler que l'organisme est créé par la LEC et qu'il ne peut exercer que les pouvoirs qu'elle lui confère. Seul le Parlement peut lever les obstacles que pose la LEC. Certaines contraintes législatives ont été soulevées dans les précédents rapports de recommandations du directeur général des élections présentés au Parlement. Des recommandations précises avaient été formulées afin d'éliminer ou de réduire certains obstacles au vote. Cependant, si le directeur général des élections peut formuler des recommandations, seul le Parlement peut décider s'il y a lieu de suivre ces recommandations et déterminer de quelle façon. Voici les obstacles réels et potentiels relevés :

- Selon les articles 26 et 29, un directeur adjoint du scrutin doit toujours être nommé dans chaque circonscription. Un directeur adjoint du scrutin qui n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions doit être relevé de ses fonctions et remplacé, même si son incapacité à travailler est attribuable à un handicap et est temporaire. Faute de pouvoir nommer un directeur adjoint du scrutin temporaire ou intérimaire, le directeur adjoint du scrutin ne peut pas prendre un congé d'invalidité.
- Pendant une élection, le responsable d'un immeuble à logements peut empêcher les fonctionnaires électoraux d'avoir accès à l'immeuble si, à son avis, le fait de permettre les activités électorales peut mettre en danger la santé physique ou affective des résidents, même si cette décision se fonde sur des stéréotypes et qu'elle empêche des électeurs d'exercer leur droit de vote (paragraphe 43.1(2)).
- Aux articles 115 et 116, les exigences relatives au papier destiné aux bulletins de vote limitent les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.

- Les paragraphes 121(4) et 151(1) exigent que le bulletin de vote soit marqué à la main, ce qui limite les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- L'article 127 réduit les modalités d'exercice du droit de vote au vote en personne ou par bulletin de vote spécial, ce qui limite les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada.
- Un certain nombre de dispositions exigent que l'électeur qui vote par bulletin spécial y inscrive le prénom et le nom du candidat de son choix, ce qui peut être un obstacle pour les personnes aveugles, les personnes ayant une dextérité réduite et celles qui ont une déficience intellectuelle ou des difficultés d'apprentissage (paragraphes 213(2), 227(2), 227(3) et 258(2)).
- Certains articles qui permettent à une personne d'aider un électeur à marquer son bulletin spécial prévoient des exigences particulières pour la personne aidante, et ce, même si l'électeur est capable de le faire lui-même et souhaite le faire (paragraphes 216(1), 243(1), 243.1(1) et 259(1)).
- Les formulaires 3 et 4 qui figurent à l'annexe 1 de la LEC montrent à quoi doivent ressembler un bulletin de vote ordinaire et un bulletin de vote spécial, et Élections Canada a très peu de latitude pour y apporter des modifications.

Nos engagements en matière d'accessibilité

Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité et offrir des produits et des services accessibles

Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité à l'échelle de l'organisme demeure prioritaire pour Élections Canada. L'organisme vise à ce que tous les membres du personnel aient les connaissances et les outils nécessaires pour reconnaître et éliminer les obstacles ainsi que prévenir les nouveaux obstacles à la participation pleine et égale des employés et des membres du public en situation de handicap. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024

Élections Canada fixera des objectifs d'apprentissage sur l'accessibilité dans les plans d'apprentissage et de rendement des employés, et créera un répertoire de formations à venir sur le sujet.

En 2023, Élections Canada a créé un bureau de l'accessibilité pour assurer la mise en œuvre du Plan d'accessibilité. Son rôle consiste à :

- prodiguer des conseils et apporter une expertise sur les normes et les règles applicables à l'accessibilité, en commençant par les normes sur l'accessibilité numérique des produits et des formulaires Web;
- participer à la conception de produits et de services accessibles centrés sur l'utilisateur en procédant à des essais de convivialité et d'accessibilité;
- communiquer régulièrement au personnel de l'information et des ressources sur l'accessibilité pour les sensibiliser aux besoins des personnes handicapées et pour faciliter la conception de produits, de programmes et de services qui répondent aux besoins en matière d'accessibilité;
- simplifier le processus de réception et de suivi des commentaires, des plaintes et des demandes d'adaptation présentées par le public et le personnel d'Élections Canada;
- tenir compte de l'accessibilité au moment de la rédaction et de la révision des politiques, des lignes directrices et des directives de l'organisme;
- revoir ou mettre à jour les principaux instruments de politique touchant l'accessibilité, notamment les instruments de politique réglementaires sur la [sélection de lieux de scrutin convenables](#) et la [politique sur l'accessibilité et l'offre de services](#) d'Élections Canada;

- réviser les formulaires (internes et externes) en fonction des normes d'accessibilité et des essais par les utilisateurs, et élaborer des lignes directrices sur la création de nouveaux formulaires;
- établir des liens avec d'autres ministères et organismes de gestion électorale afin de tenir à jour les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité numérique.

Indicateur de rendement

- Le personnel a accès à la formation, à l'expertise, aux ressources et aux outils dont il a besoin pour intégrer l'accessibilité dans les processus.

L'emploi

Pour combler les écarts de représentation au sein de l'organisme et promouvoir l'embauche, le maintien en poste et le perfectionnement de personnes handicapées, Élections Canada mettra en œuvre une stratégie sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (EEDI). Cette stratégie visera à réduire les obstacles par la création d'un milieu de travail où les employés se sentent accueillis, inclus et en sécurité.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si nous savons que les obstacles dans le domaine de l'emploi sont de nature systémique, il nous est actuellement impossible de les cerner. Par exemple, en date de septembre 2023, il y a un écart de -3 pour les minorités visibles et un écart de -2 pour les personnes handicapées à la direction d'Élections Canada (compte non tenu du Bureau de la commissaire aux élections fédérales). Cependant, nous n'avons pas encore déterminé quels sont les obstacles qui occasionnent ces écarts. Nous savons qu'il nous faut d'abord procéder à un examen de nos politiques, programmes, pratiques et services pour mieux définir quels sont les obstacles dans le domaine de l'emploi.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

D'ici 2025

Un consultant tiers procède à l'examen de tous les systèmes d'emploi – politiques, programmes, pratiques et services – d'Élections Canada. Cet examen permettra de trouver les obstacles systémiques et comportementaux auxquels font face les membres des groupes désignés, comme les qualifications requises inutiles et les critères de présélection et de sélection inappropriés. Les constatations et les résultats de cet examen seront disponibles en novembre 2024.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

D'ici 2025

Élections Canada élaborera un plan d'action pour éliminer les obstacles dans le domaine de l'emploi qui auront été cernés lors de l'examen des systèmes d'emploi mentionné précédemment. Ce plan comprendra des mesures liées aux obstacles correspondants.

D'ici 2024

Même si les obstacles n'ont pas encore été cernés, nous corrigerons les écarts en matière de recrutement et de perfectionnement à l'aide de la nouvelle stratégie sur l'EEDI. Cette stratégie vise à augmenter le nombre de personnes issues de tous les groupes en quête d'équité au sein de l'organisme.

- En matière d'EEDI, il y a trois grandes priorités liées au recrutement :
 - accroître la sensibilisation et l'engagement à tous les niveaux;
 - améliorer les processus et les outils de planification du recrutement;
 - cibler le recrutement en fonction des données sur l'effectif.
- Lors du recrutement pour les postes de l'administration centrale d'Élections Canada, il faudra utiliser la nouvelle matrice de recrutement relative à l'EEDI afin de déterminer les mesures à prendre, selon les écarts de chaque équipe.
- Une fois que le nouveau formulaire de déclaration volontaire sera en usage, nous mènerons une campagne éclair pour mettre à jour nos données sur les groupes en quête d'équité en matière d'emploi.
- Nous augmenterons nos moyens de communication afin de joindre des communautés qui, autrement, ne seraient pas informées de nos efforts de recrutement.
- Les résultats de l'examen des systèmes d'emploi pourraient nous obliger à améliorer la façon dont nous recrutons notre personnel.
- Nous mettrons en œuvre un programme de perfectionnement du leadership pour les cadres intermédiaires qui donne la priorité aux personnes issues des groupes en quête d'équité.
- Nous poursuivrons la sensibilisation aux réalités des personnes handicapées dans le milieu de travail au moyen de la série de conférences sur l'EEDI, qui vise la création d'une culture plus inclusive.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

À l'avenir, Élections Canada :

- tiendra compte des constatations et des recommandations de l'examen des systèmes d'emploi;

- s'impliquera de manière proactive auprès des employés handicapés;
- consultera le CCPH.

Indicateurs de rendement

- Il y a davantage d'employés handicapés qui travaillent à tous les niveaux d'Élections Canada, et les taux de déclaration volontaire augmentent.
- Le personnel a accès aux outils accessibles et aux mesures d'adaptation nécessaires pour faire son travail.

L'environnement bâti

Les immeubles et installations d'Élections Canada peuvent être classés en deux grandes catégories : ceux que l'administration centrale occupe à long terme et ceux qui sont loués pour de courtes périodes durant une élection (soit les lieux de scrutin et les bureaux locaux qu'Élections Canada ouvre partout au pays). Les deux catégories ne sont pas soumises aux mêmes considérations sur le plan de l'accessibilité. La présente section traite précisément des immeubles et des installations de l'administration centrale d'Élections Canada.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Sous l'impulsion de sa stratégie intitulée « Futur du travail et Transformation du milieu de travail », Élections Canada s'attaquera aux obstacles présents dans les lieux de travail et les installations de son administration centrale en effectuant les aménagements exigés par les normes d'accessibilité les plus récentes. Nous tâcherons également d'améliorer l'accessibilité de nos lieux de travail et l'expérience de travail sur place des personnes handicapées en recueillant des données qui permettront de prendre des décisions éclairées. Dans le cadre de ses activités quotidiennes menées en collaboration avec l'équipe de santé et de sécurité au travail, les Services de sécurité ainsi que le gestionnaire et le propriétaire des immeubles, l'équipe responsable des installations surveillera la mise en application des normes d'accessibilité et continuera d'apporter des améliorations. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024

- Demander des commentaires sur l'accessibilité pour évaluer la satisfaction des employés quant à l'accessibilité de nos lieux de travail.
- Informer les employés et les gestionnaires sur la façon de signaler au Centre national d'appels de service les problèmes d'accessibilité à l'administration centrale d'Élections Canada.

- Réviser le plan d'évacuation de l'organisme en regard des dernières normes d'accessibilité pour améliorer l'expérience de travail sur place des personnes handicapées.
- Consulter les personnes handicapées sur les améliorations à apporter aux lieux de travail et élaborer un plan pour régler les problèmes d'accessibilité difficiles à résoudre dans l'environnement bâti.

Indicateur de rendement

- Les employés handicapés sont satisfaits de nos lieux de travail (selon les résultats de sondages auprès des employés et les plaintes déposées).

Les technologies de l'information et des communications

Élections Canada appliquera le principe de l'accessibilité dès la conception des nouveaux produits et services numériques. Il améliorera aussi, dans la mesure du possible, l'accessibilité des produits numériques.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a relevé les obstacles ci-dessous dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Obstacle 1 : L'application actuelle des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) ne répond pas aux besoins de toutes les personnes handicapées et, par conséquent, les sites Web d'Élections Canada ne sont pas accessibles pour certains utilisateurs.

Obstacle 2 : À Elections Canada, les outils et les fonctions en matière d'accessibilité sont généralement méconnus. Nous ne pouvons donc pas soutenir pleinement les employés qui en font la demande.

Obstacle 3 : À l'heure actuelle, le personnel qui cherche des renseignements sur la façon de demander des outils et des fonctions d'accessibilité ne retrouve pas toute l'information à un seul endroit (par exemple, une page Web).

Obstacle 4 : À l'heure actuelle, aucun inventaire n'a été fait des outils, des fonctions, des logiciels et de l'équipement d'accessibilité disponibles à Elections Canada.

Obstacle 5 : Pour répondre aux exigences des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et des évaluations de sécurité et autorisation, le processus est long. Celui-ci vise à s'assurer que l'ensemble des données et des renseignements personnels sont sécurisés avant de mettre à la disposition des employés des outils, des fonctions et des services d'accessibilité. C'est pourquoi il nous est parfois impossible de fournir rapidement aux employés handicapés les outils et les fonctions dont ils ont besoin.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

D'ici 2024

Obstacle 1 : Nous veillerons à ce que l'information communiquée sur nos sites Web puisse être offerte sur demande dans d'autres formats. Nous réfléchirons également à d'autres moyens de rendre nos sites Web plus accessibles à tous les utilisateurs.

Obstacle 2 : Nous sonderons les employés pour connaître leur satisfaction à l'égard des outils et des fonctions d'accessibilité offerts sur leurs appareils (tablette, ordinateur portable, téléphone intelligent, etc.). Nous définirons également les besoins d'Élections Canada en matière d'accessibilité dans ce domaine. Nous mettrons sur pied un groupe de consultation pour connaître les divers besoins du personnel en ce qui touche les outils et les fonctions d'accessibilité. Enfin, nous embaucherons un spécialiste de l'accessibilité numérique pour nous aider à comprendre les besoins relatifs aux outils et aux fonctions d'accessibilité. Nous serons ainsi en mesure de respecter les normes d'accessibilité du Conseil du Trésor du Canada.

Obstacle 3 : Nous travaillerons avec l'équipe des communications et le Bureau de l'accessibilité pour créer une page Web qui précisera comment demander des mesures d'adaptation.

Obstacle 4 : Nous procéderons à un inventaire et dresserons une liste des outils, des fonctions, des logiciels et des équipements courants. Nous établirons ensuite une pratique pour répondre aux demandes non courantes.

Obstacle 5 : Nous examinerons tous les outils, les logiciels et l'équipement du gouvernement du Canada qui ont été approuvés à l'issue d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et d'évaluations de sécurité et d'autorisation. Nous dresserons ensuite une liste des outils, des logiciels et de l'équipement approuvés pour répondre rapidement aux demandes d'accessibilité.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prendra les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

- Activer, dans la mesure du possible, les outils et les fonctions d'accessibilité approuvés et conformes aux normes d'accessibilité en vigueur dans les systèmes et les solutions informatiques.
- Évaluer et tester continuellement nos services et solutions informatiques afin qu'ils répondent aux normes d'accessibilité en vigueur.

- Partir de nos bases actuelles pour fournir les meilleurs outils et services en matière d'accessibilité.
- Offrir des technologies d'assistance aux employés handicapés qui demandent des mesures d'adaptation.
- Collaborer avec le groupe de travail pour s'assurer que les outils et services en matière d'accessibilité répondent aux besoins du personnel.
- Suivre les directives du gouvernement sur l'accessibilité des appareils, des outils et des services informatiques.
- Consulter le CCPH lorsque de nouvelles technologies font leur apparition.
- Consulter le Bureau de l'accessibilité, au besoin.

Indicateurs de rendement

- Les employés handicapés ont accès à des équipements, des logiciels et des outils informatiques accessibles en temps opportun pour faire leur travail.
- Un plus grand nombre de produits informatiques respectent ou surpassent les normes d'accessibilité.
- Nous réalisons régulièrement des sondages sur l'accessibilité auprès d'un échantillon du personnel.
- Nous pouvons répondre plus rapidement aux nouvelles demandes de mesures d'adaptation.

Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Les Services de communications s'assurent que les activités de communication d'Élections Canada sont bien gérées et coordonnées, et qu'elles répondent aux divers besoins d'information des Canadiens et des employés. Bon nombre d'exigences qui découlent de lois, de politiques, de directives et de normes régissent les activités de communication. Ces activités permettent de faire en sorte que les opinions et les préoccupations des Canadiens et du personnel d'Élections Canada sont prises en compte lors de la planification, de la gestion et de l'évaluation de nos politiques, de nos programmes, de nos services et de nos initiatives. À l'heure actuelle, Élections Canada est mieux outillé pour comprendre l'accessibilité des produits destinés au public. À l'avenir, l'organisme déterminera les obstacles à l'accessibilité pour les produits destinés à l'interne.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a relevé les obstacles ci-dessous dans le domaine des communications, autres que les technologies de l'information et des communications.

Obstacle 1 : Selon le Rapport sur la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs de 2019 et de 2021, les électeurs handicapés continuent d'éprouver des difficultés à [trouver des renseignements sur le processus de vote](#). C'est pourquoi ils sont [moins susceptibles de se sentir bien informés sur les endroits où voter ainsi que sur les moments et les façons de voter](#).

Obstacle 2 : Un examen interne sur l'accessibilité du site intranet a révélé qu'une grande part du contenu n'était pas accessible à tous.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Bien qu'Élections Canada s'efforce de réduire ces obstacles, il doit prendre des mesures à plus long terme pour les éliminer. L'organisme prendra les mesures énoncées ci-dessous pour éliminer les obstacles dans le domaine des communications, autres que les technologies de l'information et des communications. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

D'ici 2024

Obstacle 1

- Déployer d'importants efforts pour s'assurer que tous les produits de communication externe respectent les nouvelles [lignes directrices du gouvernement du Canada sur l'accessibilité des produits et des activités de communication](#).
- Signer des contrats avec les principaux prestataires de services et fournisseurs pour offrir plus de produits de communication externe dans des formats substitués en dehors des périodes électorales (vidéos en ASL et en LSQ, et produits en gros caractères ou en braille).
- Poursuivre l'évaluation des sites Web publics d'Élections Canada pour s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité les plus récentes, et élaborer un plan pour les rendre davantage ou entièrement accessibles, s'il y a lieu.
- Veiller à ce que les employés soient informés des outils et des services de communication offerts, afin qu'ils puissent par la suite rendre leurs contenus et produits de communication externe accessibles par défaut.
- Donner des outils et de la formation sur les exigences et les engagements en matière d'accessibilité aux conseillers en communication stratégique, aux graphistes et aux vidéographes; ils pourront ainsi créer des produits de communication externe qui satisfont aux exigences applicables en matière d'accessibilité.

D'ici 2028

Obstacle 1

- Créer une liste de vérification et mettre en place un service interne qui sera chargé de l'assurance qualité des produits de communication externe conçus dans des formats accessibles à l'échelle de l'organisme.

- Avoir le personnel nécessaire pour appliquer les normes de conception accessible et de langage clair et simple découlant de l'adoption de nouvelles normes d'accessibilité.
- Offrir davantage de produits de communication externe en format accessible.
- Mettre au point d'autres outils et modèles pour concevoir des sites Web et des applications pour le public qui répondent aux critères d'accessibilité applicables.

D'ici 2026

Obstacle 2

- Consentir des efforts importants pour s'assurer que tous les produits de communication interne respectent les nouvelles [lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication du gouvernement du Canada](#).
- Revoir les produits de communication interne, y compris l'infolettre et l'intranet, de sorte que le contenu soit accessible, s'il y a lieu.
- Offrir aux conseillers en communication interne et aux responsables fonctionnels des outils et de la formation sur les exigences et les engagements en matière d'accessibilité pour s'assurer que les produits de communication interne respectent les exigences applicables.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Comme nous l'avons mentionné, nous devons procéder à un examen de nos politiques, programmes, pratiques et services actuels. Cette mesure nous aidera à mieux comprendre et cerner les obstacles à l'accessibilité des produits de communication interne. Le calendrier et les différentes étapes de cet examen restent à définir.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend ou prendra les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine des communications, autres que les technologies de l'information et des communications.

- Nous continuerons de mener l'Étude nationale auprès des électeurs après chaque élection générale; ce faisant, nous cernerons et éliminerons les éventuels obstacles à l'inscription et au vote.
- Nous continuerons de former des groupes de discussion composés d'électeurs vivant avec une déficience physique ou cognitive ou un trouble de santé mentale lors de la création d'une nouvelle Campagne d'information des électeurs; ce faisant, nous cernerons et éliminerons les éventuels obstacles, et veillerons à ce que les produits répondent aux besoins d'information de tous les électeurs.

- Nous continuerons de consulter les principales parties prenantes et les membres du CCPH pour la conception de nouvelles campagnes ou de nouveaux produits de communication, ce qui contribuera à rendre les produits accessibles.
- Nous adopterons les pratiques exemplaires et suivrons les [lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication du gouvernement du Canada](#).
- Nous veillerons à ce que les nouveaux employés en communication reçoivent une formation sur la conception de produits de communication accessibles.
- Nous testerons régulièrement l'accessibilité de nos sites Web pour nous assurer que tous peuvent y naviguer facilement.

Indicateurs de rendement

- Les produits, les services et les canaux de communication externe et interne respectent ou surpassent les normes d'accessibilité en communication.
- Les électeurs qui en ont besoin peuvent obtenir de l'information en formats substitués.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Élections Canada consultera des personnes handicapées au sujet des obstacles dans le processus d'approvisionnement. L'organisme conseillera aussi ses responsables fonctionnels et les fournisseurs externes sur la façon de tenir compte de l'accessibilité et d'appliquer les normes nécessaires dans les processus d'approvisionnement en biens et en services.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si nous savons que les obstacles dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations sont de nature systémique, il nous est actuellement impossible de les cerner. Nous devons examiner nos politiques, programmes, pratiques et services actuels pour mieux cerner et comprendre ces obstacles.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Dans le détail, voici ce que nous ferons pour mieux cerner et comprendre les obstacles dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations.

D'ici 2024

- Effectuer une évaluation de l'accessibilité au moment de faire de nouvelles demandes d'approvisionnement.

- Consulter les parties touchées pour savoir si le processus d'approvisionnement est accessible.
- Maintenir des relations avec les autres ministères pour mettre en commun les outils, la formation et les améliorations apportées aux processus.
- Définir les besoins et la méthodologie de l'évaluation, par un tiers, de l'accessibilité de nos politiques, programmes, pratiques et services afin de cerner les obstacles.

D'ici 2025

- Commencer l'évaluation, par un tiers, de l'accessibilité de nos politiques, programmes, pratiques et services afin de cerner les obstacles et d'obtenir des recommandations sur les pratiques exemplaires.
- Élaborer un plan d'action de la direction en fonction de l'évaluation, des consultations et des recommandations d'un tiers ainsi que de tout résultat d'audit pertinent.
- Analyser les données sur la prise en considération de l'accessibilité dans tous les processus d'approvisionnement et élaborer un plan d'amélioration.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

De manière générale, voici ce que nous ferons pour éliminer les obstacles qui auront été cernés dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations.

D'ici 2028

- Mettre en œuvre un plan d'action de la direction en fonction de l'évaluation, des consultations et des recommandations d'un tiers ainsi que de tout résultat d'audit pertinent.
- Élaborer des stratégies et des outils d'approvisionnement qui comprennent des critères de sélection socioéconomiques et des dispositions pour les groupes sous-représentés ou défavorisés au moment de déterminer les propositions offrant le meilleur rapport qualité-prix.
- Avec la collaboration du Bureau de l'accessibilité, mettre en place un mode de gouvernance interne qui prévoit des stratégies d'atténuation pour les processus d'approvisionnement qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

Ce plan contiendra des mesures plus précises pour éliminer les obstacles lorsqu'ils seront cernés.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prendra les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations.

- Pour éviter la création de nouveaux obstacles, nous consulterons le CCPH.
- Nous examinerons, avant leur mise en œuvre, l'ensemble des politiques, programmes, pratiques et services pertinents, qu'il s'agisse de nouveautés ou de mises à jour, sous l'angle des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Indicateur de rendement

- Un plan d'action de la direction est en place pour la gestion de l'accessibilité, et les nouvelles demandes d'approvisionnement répondent aux normes d'accessibilité.

La conception et la prestation de programmes et de services

Inscription des électeurs

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a cerné les obstacles ci-dessous dans le domaine de l'inscription des électeurs.

- **Obstacle 1** : Le texte à la fin du processus d'inscription du Service d'inscription en ligne des électeurs ainsi que quelques passages tout au long du processus d'inscription manquent de clarté ou n'utilisent pas un langage clair.
- **Obstacle 2** : Des utilisateurs se servant de certains dispositifs d'assistance trouvent le Service d'inscription en ligne des électeurs difficile à utiliser.
- **Obstacle 3** : Certains utilisateurs trouvent que la taille de la police du Service d'inscription en ligne des électeurs est un obstacle.
- **Obstacle 4** : Des utilisateurs aveugles ou malvoyants ont indiqué que la fonction captcha (utilisée pour vérifier qu'une personne réelle, et non une machine, est en train d'accéder au Service d'inscription en ligne des électeurs) est difficile à utiliser.
- **Obstacle 5** : Certains utilisateurs ayant une déficience visuelle ne peuvent téléverser les pièces d'identité requises pour s'inscrire ou pour s'inscrire au vote par la poste.
- **Obstacle 6** : Lorsqu'ils présentent une demande de vote par la poste, les électeurs n'habitant pas à une adresse standard (une adresse qui n'a pas de nom de rue ou de numéro de maison, par exemple) ne peuvent pas utiliser la fonction permettant d'utiliser la carte géographique pour indiquer l'endroit où ils vivent.
- **Obstacle 7** : La carte d'information de l'électeur passe facilement pour du courrier-déchet.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a pris les mesures ci-dessous pour éliminer les obstacles dans le domaine de l'inscription des électeurs. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

- **Obstacle 1** : Nous avons révisé le contenu du Service d'inscription en ligne des électeurs pour en simplifier le langage. Nous avons mis à jour le texte de plusieurs écrans du processus d'inscription, et nous avons ajouté un crochet vert ou une croix rouge dans les messages des résultats pour les rendre plus clairs.
- **Obstacle 2** : Nous avons testé le Service d'inscription en ligne des électeurs sur divers dispositifs d'assistance, et nous avons apporté des modifications au code de l'application pour l'adapter à tous les types de dispositifs d'assistance.
- **Obstacle 3** : L'utilisateur peut modifier la taille de la police dans son navigateur Web.
- **Obstacle 4** : La fonction captcha comprend une version audio du code.
- **Obstacle 5** : La *Loi électorale du Canada* oblige les électeurs à fournir des pièces d'identité lorsqu'ils s'inscrivent pour voter ou font une demande pour voter par la poste. Nous continuons à étudier si, et comment, nous pouvons offrir d'autres moyens aux électeurs de fournir les pièces d'identité requises.

Élections Canada prendra également les mesures ci-dessous pour éliminer les obstacles dans le domaine de l'inscription des électeurs. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

Après 2025, mais à terminer au plus tard en 2027

- **Obstacle 6** : Nous cherchons d'autres façons pour permettre aux électeurs qui n'ont pas d'adresse standard d'inscrire plus facilement l'endroit où ils vivent. Il s'agit d'une mesure à long terme qui ne sera pas mise en place avant la prochaine élection générale.

D'ici 2028

- **Obstacle 7** : Nous avons consulté l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) pour rendre la carte d'information de l'électeur papier plus accessible. À l'heure actuelle, il n'est pas possible pour Élections Canada de couper le coin supérieur droit de la carte comme l'a suggéré l'INCA. Toutefois, nous pourrions reconsidérer cette suggestion lorsque nos contrats de production actuels arriveront à échéance. Nous cherchons une façon d'émettre une carte d'information de l'électeur électronique, mais ce projet ne verra pas le jour avant 2025.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine de l'inscription des électeurs.

- Nous passons régulièrement en revue le code de notre site Web pour veiller à ce qu'il soit conforme aux WCAG, et nous le modifions au besoin.
- Nous passons régulièrement en revue les commentaires formulés dans le sondage optionnel à la fin du processus d'inscription en ligne et les plaintes reçues du public. Dans la mesure du possible, nous modifions le service en ligne en conséquence tout au long de l'année.
- Nous continuerons de consulter le CCPH et d'effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés, notamment à l'occasion des mises à jour du Service d'inscription en ligne des électeurs.

Indicateur de rendement

- Les électeurs estiment que les services d'inscription sont accessibles.

Outils et services de vote

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a cerné les obstacles ci-dessous dans le domaine des outils et des services de vote.

Obstacle 1 : Le processus de vote actuel ne prévoit aucun mécanisme permettant aux électeurs ayant une déficience visuelle de vérifier indépendamment si leur bulletin de vote est marqué correctement. Même si la *Loi électorale du Canada* autorise une personne à aider un électeur ayant besoin d'aide pour voter, cela nuit à l'autonomie et au secret du vote.

Obstacle 2 : Les membres du CCPH nous ont dit que l'offre de services en LSQ/ASL aux électeurs dans les lieux de vote pourrait sans doute améliorer l'accessibilité.

Obstacle 3 : Les électeurs qui ne peuvent voter en personne se heurtent souvent à des obstacles d'accessibilité au vote. Bon nombre de ces électeurs ne satisfont pas aux exigences prévues par la loi pour obtenir une visite à domicile ou estiment que l'offre de service actuelle n'est pas entièrement accessible et ne répond pas à leurs besoins. Élections Canada n'est pas en mesure de permettre à certains électeurs handicapés de voter indépendamment et dans le secret.

Obstacle 4 : Les électeurs ayant un faible niveau de littératie ou des troubles d'apprentissage se heurtent souvent à des problèmes d'accessibilité. Des intervenants du CCPH ont indiqué que des mesures pourraient être prises pour améliorer la situation.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a pris ou prendra les mesures ci-dessous pour éliminer les obstacles dans le domaine des outils et des services de vote. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

D'ici 2025

Obstacle 1 : Élections Canada a lancé un processus d'approvisionnement officiel en vue d'embaucher un fournisseur pour développer un outil technologique d'assistance. Cet outil permettra aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle de marquer leur bulletin de vote indépendamment et dans le secret, le tout dans le respect de la *Loi électorale du Canada*. L'échéancier dépendra de l'issue du processus d'appel d'offres.

D'ici 2024

Obstacle 2 : Élections Canada mène des consultations auprès des communautés touchées par cet obstacle afin de trouver des pistes de solution.

D'ici 2026

Obstacle 3 : Élections Canada a effectué une analyse préliminaire pour trouver une façon d'éliminer ces obstacles à l'accessibilité. Les prochaines étapes consisteront à se servir de cette analyse pour mettre en œuvre une solution. Cela dit, la solution retenue et l'échéancier proposé pourraient dépendre de l'approbation de modifications à la *Loi électorale du Canada* par le Parlement. Comme il est indiqué à la partie sur les contraintes législatives, le directeur général des élections peut formuler des recommandations concernant de futures modifications législatives. Toutefois, seul le Parlement peut décider s'il y a lieu de suivre ces recommandations et déterminer de quelle façon. Nous reviendrons sans doute sur ce point après la prochaine élection générale.

D'ici 2026

Obstacle 4 : Élections Canada effectuera une analyse préliminaire pour déterminer la meilleure façon d'éliminer cet obstacle. La solution pourrait être d'ajouter des logos ou des couleurs de partis politiques sur le bulletin de vote ou sur des affiches dans les lieux de scrutin. Là encore, la solution retenue et l'échéancier proposé pourraient dépendre de l'approbation de modifications à la *Loi électorale du Canada* par le Parlement. Comme il est indiqué à la partie sur les contraintes législatives, le directeur général des élections peut formuler des recommandations concernant de futures modifications législatives. Toutefois, seul le Parlement peut décider s'il y a lieu de suivre ces recommandations et déterminer de quelle façon.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine des outils et des services de vote.

- Pour mieux cerner tous les obstacles à l'accessibilité, nous lisons attentivement les commentaires formulés dans les lieux de scrutin et les plaintes reçues après une élection.
- Nous continuerons de consulter le CCPH et d'effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés pour éviter de créer de nouveaux obstacles dans nos services.
- Nous nous tenons au courant des tendances et des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Indicateur de rendement

- Les électeurs sont satisfaits de l'accessibilité des services de vote.

Services aux entités politiques

Élections Canada rendra plus facilement accessible aux participants politiques l'information sur les dépenses de campagne relatives à l'accessibilité et aux handicaps. Il tâchera aussi de réduire les obstacles à l'information qui empêchent les personnes handicapées de participer au processus électoral à titre de candidat ou de candidate. Ce sont les entités politiques qui ont la responsabilité de rendre les campagnes politiques accessibles, mais Élections Canada continuera de les encourager en ce sens.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si nous savons que les obstacles dans le domaine des services aux entités politiques, y compris l'utilisation de dépenses de campagne relatives à l'accessibilité et aux handicaps, sont de nature systémique, il nous est actuellement impossible de les cerner. Nous devons examiner nos politiques, programmes, pratiques et services actuels pour mieux cerner et comprendre ces obstacles.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Voici ce que nous ferons pour mieux cerner et comprendre les obstacles dans le domaine des dépenses de campagne relatives à l'accessibilité et aux handicaps.

D'ici 2024

- Prendre acte des résultats du sondage auprès des agents officiels pour déterminer ce qui peut être amélioré dans nos politiques, programmes, pratiques et services.

D'ici 2025

- Procéder à une évaluation des programmes pour savoir pourquoi les entités politiques, comme les partis et les candidats, ne réclament pas de dépenses relatives à l'accessibilité et aux handicaps. L'évaluation des programmes comprendra un sondage auprès des candidats et des partis politiques.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

De manière générale, voici ce que nous ferons pour éliminer les obstacles qui auront été cernés dans le domaine des dépenses de campagne relatives à l'accessibilité et aux handicaps.

- Nous continuerons de fournir aux entités politiques de l'information sur l'accessibilité des campagnes et les dépenses de campagne relatives à l'accessibilité par l'intermédiaire du Comité consultatif des partis politiques.
- Nous chercherons d'autres façons de mieux informer les entités politiques au sujet des dépenses relatives à l'accessibilité et aux handicaps.
- Nous élaborerons un plan d'action de la direction après l'évaluation des programmes, et nous mènerons des consultations sur les façons de mettre en œuvre les recommandations issues de cette évaluation.

Ce plan comprendra des mesures plus précises pour éliminer les obstacles dans le domaine des services aux entités politiques lorsque nous aurons cerné ces obstacles. Ces mesures précises se rapporteront aux obstacles correspondants.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada révise de façon continue le matériel et les communications de ses programmes pour donner de l'information claire et cohérente qui aide les entités politiques à respecter leurs obligations.

Indicateurs de rendement

- Les entités politiques sont satisfaites de l'accessibilité des produits et des services de financement politique.
- Les entités politiques connaissent les outils qu'Élections Canada utilise pour rendre les campagnes plus accessibles.

Éducation civique

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a cerné les obstacles ci-dessous dans le domaine de l'éducation civique.

Obstacle 1 : Le texte utilisé pour les produits destinés aux enseignants et aux élèves peut être difficile, voire impossible à lire pour les utilisateurs qui ont un faible niveau de littératie, qui souffrent de dyslexie, qui sont malvoyants ou qui ne voient pas. Il peut s'agir du texte figurant dans les guides de l'enseignant, le matériel pédagogique (comme les fiches de travail de groupe et les affiches), les présentations PowerPoint et les vidéos. Ces produits sont utilisés dans le cadre de programmes scolaires et d'ateliers pour les enseignants. Ils se trouvent aussi sur le site Élections et démocratie, qui contient tout ce matériel.

Obstacle 2 : Les enseignants et les élèves sourds ou malentendants peuvent se heurter à des obstacles en voulant accéder aux ressources et aux programmes d'éducation civique, y compris aux instructions verbales – comme celles données par les enseignants qui utilisent ces ressources avec leurs élèves –, au matériel des ateliers et aux vidéos éducatives.

Obstacle 3 : Les utilisateurs qui ont un trouble cognitif ou d'apprentissage, qui ont des capacités variables de motricité fine ou dont la mobilité est réduite peuvent se heurter à des obstacles lorsqu'ils souhaitent participer à des programmes d'éducation civique ou utiliser des produits connexes. Parmi les obstacles possibles, citons la nature tactile de certaines activités (p. ex., placer des cartes sur des planches de jeu ou des lignes du temps) et la nature hybride de certaines ressources pédagogiques en ligne (qui nécessitent par exemple d'utiliser une souris pour déplacer des cartes sur un écran).

Obstacle 4 : Les utilisateurs qui ne disposent pas d'un accès Internet haute vitesse fiable peuvent se heurter à des obstacles en voulant accéder à des ressources d'éducation civique, telles que des vidéos éducatives ou des feuilles de travail téléchargeables.

Étant donné que les obstacles qui nuisent à l'utilisation de ressources et de programmes d'éducation civique (problèmes d'accessibilité et d'adaptation aux handicaps) sont de nature systémique, nous mènerons un audit exhaustif de l'accessibilité du site Élections et démocratie et de l'ensemble de nos activités d'éducation civique (y compris Vote étudiant Canada). Cet audit, qui sera terminé d'ici 2028, nous aidera à mieux cerner et comprendre les obstacles à la participation auxquels les utilisateurs peuvent faire face.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend les mesures ci-dessous au quotidien pour éliminer les obstacles dans le domaine de l'éducation civique. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

Obstacle 1 : Toutes les ressources pédagogiques d'éducation civique sont fournies sur support imprimé ou en ligne en divers formats. Elles sont lisibles par un lecteur d'écran et offertes sous forme de fichiers téléchargeables. Trois des dix ressources

pédagogiques sont offertes en langage simplifié. Ces versions présentent les mêmes études de cas, mais les cartes sont plus faciles à lire et à comprendre. Les vidéos fournies dans les ressources pédagogiques contiennent des sous-titres codés et sont accompagnées de transcriptions descriptives. Le site Web est conforme au niveau AA des WCAG 2.0. Les images sont accompagnées de texte de remplacement, et les tableaux ou graphiques sur le site Web sont aussi disponibles en version HTML avec du texte en langage clair pour les lecteurs d'écran. Les documents de Vote étudiant Canada (un programme d'élections parallèles) peuvent être fournis en braille sur demande.

Obstacle 2 : Les vidéos éducatives contiennent des sous-titres codés. Tout le matériel d'apprentissage est disponible en version papier ou en ligne, pour être lu à l'écran ou être téléchargé et imprimé.

Obstacle 3 : Les activités en classe sont offertes en divers formats, ce qui aide à éliminer autant que possible les obstacles qui en limitent l'accès. Les activités d'apprentissage sont offertes en formats papier, PDF et HTML. En classe virtuelle, des fichiers Google Slides peuvent permettre aux utilisateurs de participer en ligne.

Obstacle 4 : Les enseignants peuvent commander gratuitement des exemplaires de toutes les ressources d'éducation civique et les recevoir à l'adresse de leur choix, partout au Canada. Ils peuvent aussi demander des versions numériques des ressources et des vidéos. Une fois commandées, celles-ci leur sont envoyées sur des clés USB qu'ils peuvent utiliser en classe.

Ce plan pourrait prévoir d'autres mesures pour éliminer les obstacles dans le domaine de l'éducation civique. Des mesures seraient ajoutées si de nouveaux obstacles étaient révélés par l'audit sur l'accessibilité du site Élections et démocratie et des ressources d'éducation civique décrites ci-dessus.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend ou prendra les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine de l'éducation civique.

- Nous examinons régulièrement le site Élections et démocratie pour veiller à ce qu'il soit conforme aux WCAG, et nous le modifions au besoin.
- Pour être toujours au fait des obstacles à l'accessibilité, nous examinons les commentaires formulés dans les sondages optionnels envoyés à la fin des semestres (en janvier et en juin) aux enseignants qui ont commandé des ressources pédagogiques. De plus, nous surveillons les plaintes et la rétroaction qui sont reçues par l'équipe d'éducation civique, par le Centre de renseignements et dans nos comptes de médias sociaux. Nous adaptons les ressources si nécessaire, et nous faisons un suivi auprès des utilisateurs.

D'ici 2024

- Pour chaque ajout ou mise à jour de ressources, nous continuerons de consulter le CCPH et le Cercle consultatif en éducation. Nous effectuerons des essais auprès d'utilisateurs handicapés. Nous le ferons notamment pour la mise à jour de la trousse Démocratie et compétences numériques en 2024.

Indicateurs de rendement

- Les ressources d'éducation civique répondent aux normes d'accessibilité.
- Les élèves et le personnel enseignant sont satisfaits de l'accessibilité des produits et des services.

Mobilisation des intervenants

Le programme Inspirer la démocratie d'Élections Canada vise à éliminer les obstacles à la participation électorale des Autochtones, des personnes handicapées, des jeunes et des nouveaux Canadiens. Nous veillerons donc à ce que les ressources et les services de ce programme respectent les principes de conception inclusive et universelle et à ce qu'ils se basent sur les besoins des utilisateurs.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada a cerné les obstacles ci-dessous dans le domaine de la mobilisation des intervenants.

Obstacle 1 : Le texte des produits utilisés pour les ateliers de rayonnement auprès des intervenants peut être difficile, voire impossible à lire pour les utilisateurs qui ont un trouble cognitif ou des déficiences sur le plan de la lecture et de la compréhension, qui sont malvoyants ou qui ne voient pas. Il peut s'agir du texte figurant dans les troupes Inspirer la démocratie et le matériel connexe d'Élections Canada, les présentations PowerPoint et les vidéos, et sur le site Inspirer la démocratie.

Obstacle 2 : Les participants sourds ou malentendants peuvent se heurter à des obstacles en voulant accéder au matériel et aux programmes, y compris aux ateliers, aux vidéos et aux présentations.

Obstacles 3 : Les personnes qui ont un trouble cognitif, auditif ou d'apprentissage, qui sont malvoyantes ou qui ne voient pas peuvent se heurter à des obstacles en voulant participer aux ateliers virtuels en raison de la technologie utilisée (couleur et taille des arrière-plans et du texte, utilisation de documents PDF, de vignettes vidéo et de présentations PowerPoint, etc.).

D'ici 2028

Nous sommes conscients que les obstacles concernant l'accessibilité des ressources et des programmes de rayonnement Inspirer la démocratie sont de nature systémique. C'est pourquoi nous mènerons un audit exhaustif de l'accessibilité du site Web, des

trousses et des ateliers Inspirer la démocratie. Cet audit nous aidera à mieux cerner et comprendre les obstacles auxquels les utilisateurs peuvent faire face.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend les mesures suivantes au quotidien pour éliminer les obstacles dans le domaine de la mobilisation des intervenants. Les mesures se rapportent aux obstacles numérotés correspondants.

Obstacle 1 : Toutes les ressources de mobilisation des intervenants sont fournies sur support imprimé ou en ligne en divers formats pour permettre l'utilisation d'un lecteur d'écran, et sous forme de fichiers téléchargeables. Les vidéos fournies dans les trousses et les ateliers Inspirer la démocratie comprennent des sous-titres codés et sont accompagnées de transcriptions descriptives. Les principales ressources imprimées sont offertes en braille et en format audionumérique. Le site Web est conforme au niveau AA des WCAG 2.0. Les images sont accompagnées de texte de remplacement, et les tableaux ou graphiques sur le site Web sont aussi disponibles en version HTML avec du texte en langage clair pour les lecteurs d'écran.

Obstacle 2 : Les présentations et ateliers virtuels sont interprétés en LSQ/ASL et comportent des sous-titres codés. Les vidéos comprennent aussi des sous-titres codés. Tout le matériel est disponible en ligne, pour être lu à l'écran (ou téléchargé et imprimé).

Obstacle 3 : Les ressources et activités sont offertes en divers formats, comme en format papier ou HTML, ce qui aide à éliminer autant que possible les obstacles qui en limitent l'accès. Les participants aux présentations et aux ateliers virtuels sont informés des façons dont la technologie permet de les adapter pour eux, le cas échéant.

Ce plan pourrait prévoir d'autres mesures pour éliminer les obstacles dans le domaine de la mobilisation des intervenants qui pourraient être révélés par l'audit de l'accessibilité du site Web, des trousses et des ateliers Inspirer la démocratie.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine de la mobilisation des intervenants.

- Nous examinons régulièrement le site Inspirer la démocratie pour veiller à ce qu'il soit conforme aux WCAG, et nous le modifions au besoin.
- Pour être toujours au fait des obstacles à l'accessibilité, nous examinons les commentaires formulés dans les consultations avec les intervenants et les rapports de fin d'exercice. De plus, nous surveillons la rétroaction reçue par les équipes d'Inspirer la démocratie et des consultations, par le Centre de renseignements et dans nos comptes de médias sociaux. Nous apportons ensuite les changements nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- Nous continuerons de consulter le CCPH et les intervenants et d'effectuer des essais auprès d'utilisateurs handicapés, notamment à l'occasion de la mise à jour ou de la création de ressources.

Indicateurs de rendement

- Le matériel de mobilisation des intervenants et d'inspirer la démocratie répond aux normes d'accessibilité.
- Les intervenants sont satisfaits de l'accessibilité des produits et des services.

Conduite des élections dans les circonscriptions

L'une des grandes priorités d'Élections Canada est d'améliorer l'accessibilité des élections fédérales pour les administrateurs électoraux (directeurs du scrutin, directeurs adjoints du scrutin, agents de liaison locaux et directeurs adjoints du scrutin supplémentaires) et les autres travailleurs électoraux locaux (préposés au scrutin et personnel des bureaux locaux d'Élections Canada pendant une élection).

Contrairement au personnel de l'administration centrale d'Élections Canada, ces personnes ne font pas partie de la fonction publique et sont embauchées pour la durée d'une élection ou, dans le cas des préposés au scrutin, pour un ou quelques jours seulement. Notre objectif à long terme est de cerner et d'éliminer les obstacles au recrutement, à l'embauche et à la formation de personnes handicapées dans les circonscriptions. Nous sommes aussi déterminés à veiller à ce que les travailleurs électoraux locaux puissent répondre aux besoins des électeurs et des employés handicapés.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Même si nous savons que les obstacles dans le domaine de la conduite des élections dans les circonscriptions sont de nature systémique, il nous est actuellement impossible de les cerner. Nous devons examiner nos politiques, programmes, pratiques et services actuels dans ce domaine pour mieux cerner et comprendre ces obstacles.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Voici ce que nous ferons pour mieux cerner et comprendre les obstacles dans le domaine de la conduite des élections dans les circonscriptions.

D'ici 2026

- Communiquer nos besoins opérationnels pour garantir que les nouveaux systèmes de recrutement et de rémunération des travailleurs électoraux prennent en charge la saisie de données sur la déclaration volontaire.

D'ici 2028

- Examiner nos politiques, programmes, pratiques et services pour cerner les obstacles systémiques et comportementaux auxquels se heurte le personnel en région. Le but est de mettre en évidence les écarts de représentation et de commencer à éliminer les obstacles.
- Développer des outils de déclaration volontaire pour les administrateurs électoraux, le personnel local et les préposés au scrutin, et commencer à recueillir des données sur les groupes en quête d'équité.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Dans l'intervalle, même si les obstacles n'ont pas encore été cernés, de façon générale, voici ce que nous ferons pour éliminer les obstacles dans le domaine de la conduite des élections dans les circonscriptions.

D'ici 2024

- Élargir notre orientation stratégique en matière de recrutement en région pour favoriser l'embauche de personnes handicapées.
- Grâce à des lignes directrices et à des suggestions, encourager le personnel en région à utiliser diverses méthodes de formation adaptées aux besoins de chaque apprenant.

De manière générale, voici ce que nous ferons pour éliminer les obstacles qui auront été cernés dans le domaine de la conduite des élections dans les circonscriptions.

D'ici 2028

- Élaborer un plan pour éliminer les obstacles au recrutement et à l'embauche de personnes handicapées et pour réduire l'écart de représentation, à partir des résultats de l'examen des systèmes d'emploi.
- Veiller à ce que les travailleurs électoraux connaissent les mesures d'adaptation, les produits et les services disponibles et la façon de les obtenir, et faire le suivi de leurs demandes d'adaptation pour mieux répondre à leurs besoins.
- Vérifier si le portail et le contenu de la formation offerte aux administrateurs électoraux, de même que les méthodes de prestation, sont accessibles.

D'ici 2029

- Envisager d'autres types et méthodes de formation qui pourraient être mieux adaptés aux besoins des personnes handicapées qui souhaitent avoir accès au matériel de formation.
- Diffuser de l'information sur les mesures d'adaptation pouvant être prises pour les préposés au scrutin et le personnel de bureau.

Ce plan comprendra d'autres mesures plus précises pour éliminer les obstacles lorsque nous aurons cerné ceux-ci. Ces mesures seront clairement liées aux obstacles correspondants.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prendra les mesures ci-dessous pour prévenir de nouveaux obstacles dans le domaine de la conduite des élections dans les circonscriptions.

- Nous consulterons les candidats handicapés pour qu'ils craignent moins de divulguer les données de déclaration volontaire et pour leur offrir, de façon proactive, des mesures d'adaptation pouvant rendre les bureaux plus accessibles.
- Après la 45^e élection générale, nous formerons un groupe de travail réunissant des administrateurs électoraux et du personnel des bureaux locaux handicapés pour leur demander si, et comment, les postes en région sont devenus plus accessibles, et si les nouvelles façons de favoriser l'accessibilité ont fonctionné.

Indicateurs de rendement

- Élections Canada recueille des données pour comprendre et combler l'écart de représentation du personnel en région handicapé, et met en œuvre des systèmes de déclaration volontaire et de demande de mesures d'adaptation pour tous les postes en région.
- Le personnel en région a accès à des outils accessibles pour se prononcer sur l'accessibilité du travail dans un bureau en région et sur les mesures d'adaptation nécessaires pour faire son travail.
- Les administrateurs électoraux et le personnel des bureaux locaux connaissent les mesures d'adaptation disponibles pour améliorer l'accessibilité de leur lieu de travail, et ils les utilisent.

Le transport

Élections Canada sait que les employés, les consultants, le personnel des bureaux locaux et les électeurs handicapés se heurtent à des obstacles dans le domaine du transport. Bon nombre de ces obstacles sont complexes. De plus, différents secteurs d'activité d'Élections Canada n'en tiennent pas compte. En outre, des déplacements ont lieu partout au pays, dans des secteurs qui ne relèvent pas de la compétence d'Élections Canada. Cela étant dit, nous reconnaissons que le transport comprend les déplacements pour se rendre au travail et en revenir, pour aller voter et pour livrer du matériel.

Obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

À l'heure actuelle, Élections Canada a cerné l'obstacle ci-dessous dans le domaine du transport.

Obstacle 1 : Pendant les élections générales et partielles, certains électeurs ont de la difficulté à se rendre à leur lieu de vote dans certaines circonscriptions.

Mesures prises pour éliminer les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Élections Canada prend au quotidien les mesures ci-dessous pour éliminer l'obstacle dans le domaine du transport.

D'ici 2024

Obstacle 1 : En général, Élections Canada n'assure pas le transport des électeurs jusqu'aux bureaux de vote. Toutefois, nous continuerons de travailler avec des organismes qui représentent les personnes handicapées pour obtenir la collaboration des services de transport en commun. Nos démarches visent à réduire les obstacles au vote en personne grâce à la prestation de services de transport accessibles et fiables les jours de vote. À cette fin, nous tisserons des liens avec un plus grand nombre de sociétés de transport en commun pour mieux faire connaître les obstacles au vote et inciter ces sociétés à offrir, les jours de vote, des services aux personnes handicapées.

Mesures prises pour cerner les obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

Voici les mesures que nous prendrons pour mieux cerner et comprendre les autres obstacles dans le domaine du transport.

D'ici 2025

Le Bureau de l'accessibilité formera un groupe de travail qui consultera les responsables des secteurs d'activité pour connaître tous les domaines de l'organisme liés au transport. Nous cernerons également les obstacles au sein de chaque secteur. Après ces consultations, nous établirons un plan précis pour éliminer les obstacles actuels dans le domaine du transport, lequel fera partie de notre prochain Plan d'accessibilité.

Mesures prises pour prévenir de nouveaux obstacles dans les politiques, les programmes, les pratiques et les services

- Le Bureau de l'accessibilité collaborera avec les responsables des secteurs d'activité pour cerner les nouveaux obstacles dans le domaine du transport et tenter de les prévenir.
- Élections Canada créera un chemin critique pour trouver des solutions aux nouveaux obstacles dans le domaine du transport.

- Élections Canada consultera le CCPH et d'autres experts pour la création de nouveaux produits relatifs au transport.

Indicateurs de rendement

- Il y a une hausse du nombre de sociétés de transport en commun participantes qui réduisent les obstacles au vote liés au transport.
- Élections Canada dispose d'un chemin critique afin de trouver des solutions aux nouveaux obstacles auxquels se heurtent les employés qui voyagent pour le travail.
- Élections Canada a mis en place un processus clair pour faciliter le transport des consultants, des entrepreneurs, du personnel en région et des employés.

Production de rapports

Chaque année, Élections Canada rendra compte des progrès réalisés pour l'atteinte de ses objectifs d'accessibilité. Le premier rapport d'étape a été publié en décembre 2023. Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le rapport fera état des mesures prises pour respecter les engagements énoncés dans le Plan d'accessibilité, des commentaires reçus sur l'accessibilité et de la façon dont ils sont pris en compte ainsi que des consultations menées auprès des personnes handicapées au cours de la préparation des rapports.

Élections Canada expliquera plus en détail les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de rendement de chaque domaine prioritaire, et validera le processus utilisé pour l'évaluation des indicateurs auprès de personnes handicapées avant la publication du rapport.

Glossaire

agent officiel

L'agent officiel est chargé de la gestion des opérations financières du candidat et de la production des rapports financiers à Élections Canada, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*. Le candidat ne peut pas avoir plus d'un agent officiel à la fois.

carte d'information de l'électeur

Carte qu'Élections Canada envoie pendant une période électorale à tous les électeurs dont le nom figure sur la liste électorale préliminaire. La carte indique à l'électeur où et quand il peut voter.

candidat

Personne qui désire être élue au Parlement dans une circonscription précise.

chemin critique

Série d'activités qui détermine la durée d'un projet.

circonscription

Division géographique représentée par un député à la Chambre des communes.

dépense

Fonds dépensés par les candidats. Consulter le [Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels](#) pour obtenir plus d'information.

directeur du scrutin

Personne responsable de l'organisation et de la surveillance d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum fédéral dans une circonscription.

directeur général des élections

Personne qui relève du Parlement et qui est responsable de l'administration des élections, des référendums et des volets importants du système électoral. Cette personne est nommée par la Chambre des communes pour un mandat de 10 ans non renouvelable.

élection générale

Élection tenue simultanément dans toutes les circonscriptions du Canada.

élection partielle

Élection tenue dans une circonscription en dehors d'une élection générale afin de combler un siège vacant à la Chambre des communes.

entité politique

Personne ou organisme dont les activités électorales sont réglementées par la *Loi électorale du Canada* (LEC). Six types d'entités politiques sont visés par le régime de financement politique de la LEC : partis, associations, candidats, candidats à l'investiture, candidats à la direction et tiers enregistrés.

étude des systèmes d'emploi

Analyse approfondie des pratiques, politiques et processus d'emploi réalisée pour déceler les obstacles systémiques ou comportementaux auxquels les membres des groupes désignés doivent faire face.

financement politique

Règles sur la collecte et la dépense de fonds et sur l'utilisation de ressources pour une campagne électorale.

lieu de vote

Lieu public où les gens se rendent pour voter à une élection fédérale; il s'agit souvent d'une école ou d'un centre communautaire.

Loi électorale du Canada

[Loi qui régit la tenue des élections fédérales](#) au Canada et la participation à de telles élections.

obstacle

Un obstacle s'entend de tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

parti politique

Formation soutenant certains candidats lors d'une élection. Ses membres ont généralement des valeurs et des priorités semblables et une vision commune du Canada.

préposé au scrutin

Les préposés au scrutin travaillent principalement aux lieux de vote, soit là où les électeurs vont voter. Pendant une élection, les préposés au scrutin assurent la prestation des services de première ligne et veillent au bon déroulement du vote.

référendum

Vote au cours duquel les électeurs sont invités à se prononcer sur une proposition ou une question.

travailleur électoral

Personne qui travaille pour Élections Canada lors d'une élection fédérale.